

---

## ! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial**

Stabichloran

Rec Nr : 900181

UFI : 1K1E-FK88-1206-07YY

**Nom du produit**

Acide cyanurique

**EC No**

203-618-0

**REACH numéro d'enregistrement**

01-2119480421-45-XXXX

**CAS No**

108-80-5

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Conditions d'utilisation recommandées**

Stabilisateur de chlore

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur**

BAYROL France SAS

Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex

Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87

E-Mail bayrol@bayrol.fr

Internet www.bayrol.fr

**Service des renseignements**

E-mail (personne compétente):

SDS@bayrol.eu

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE:

Centre Antipoison +32 70 245 245

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

**Indications complémentaires**

La substance est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

**Consignes de sécurité**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 2.3. Autres dangers

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

**CAS No 108-80-5**

**Acide cyanurique**

EC No 203-618-0

REACH numéro d'enregistrement 01-2119480421-45-XXXX

### 3.2. Mélanges

non applicable

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

eau

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Acide cyanhydrique (HCN)

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

---

#### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Eviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

##### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

##### Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

##### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

##### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

##### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stockage: au frais et au sec.

##### Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**  
Voir paragraphe 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**  
Aucune information disponible.

**8.2. Contrôle de l'exposition**  
**Protection respiratoire**  
en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

**Protection des mains**  
gants résistant aux produits chimiques  
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)  
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm  
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm  
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

**Protection des yeux**  
lunettes assurant une protection complète des yeux

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b> granulé	<b>Couleur</b> blanchâtre	<b>Odeur</b> caractéristique
--------------------------	------------------------------	---------------------------------

**Seuil olfactif**  
non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	3,8 - 4	20 °C	2 g/l		solution saturée.
<b>Température d'ébullition/ plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion</b>	> 360 °C				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	non déterminé				
<b>Densité en vrac</b>	800 - 850 kg/m <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	2 g/l	20 °C			
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b> Aucune information disponible.					
<b>Propriétés explosives</b> Aucune information disponible.					
<b>9.2. Autres informations</b> Aucune information disponible.					

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes d'azote (NOx)

#### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	7700 mg/kg	rat		
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	5000 mg/kg	lapin		

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 0 2000 mg/l (24 h)	Cyprinus carpio		
<b>Daphnie</b>	CE 50 > 2000 mg/l (24 h)	Daphnia magna		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>	100 % (8 h)			Facilement dégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Produit de nettoyage recommandé

eau

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucune information disponible.		
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible.		
<b>Informations diverses relatives au transport</b>	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.		

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune information disponible.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 3.5

### Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur